

<http://www.patcatnats.fr/spip.php?article526>



Çà a de la gueule !

- L'ouvre gueule - C'est écrit ! -



Date de mise en ligne : dimanche 13 mars 2011

Copyright © PatCatNat's - Tous droits réservés

L'article a lui seul démontre bien que perdre une bataille n'est pas perdre la guerre...

ouest france 13/03/2011

Les gueules noires gagnent 60 ans après

La cour d'appel de Versailles a donné raison, jeudi, à 17 anciens mineurs licenciés pour avoir fait la grève en 1948.

« La cour d'appel de Versailles a eu le courage de considérer que ces licenciements étaient discriminatoires et de ne pas faire jouer la prescription », s'est félicité l'avocat Slim Ben Achour. « Les familles sont très heureuses et bien évidemment les quelques mineurs (du Nord-Pas-de-Calais encore en vie) qu'on vient d'informer », a ajouté l'avocat. Il a « obtenu 30 000 € par demandeur ».

L'affaire remonte à l'automne 1948, lorsqu'une grève, lancée par la CGT, a fait l'objet d'une répression massive pendant deux mois et débouché sur quelque 3 000 licenciements de gueules noires.

Ces licenciements par Charbonnages de France (entreprise publique aujourd'hui disparue) « avaient pour motif les absences injustifiées des salariés parce qu'ils étaient en grève ou en raison des entraves au fonctionnement des houillères », a expliqué M^{re} Ben Achour.

Selon lui, la cour d'appel a estimé que les ruptures de contrat de travail étaient bien relatives au « droit de grève, un droit protégé par la Constitution, et déjà par le préambule de la Constitution de 1946, deux ans avant les grèves ».

« C'est une énorme victoire, parce que le champ des possibles s'ouvre considérablement » en matière de discrimination, a indiqué l'avocat. En l'occurrence, « c'est la révélation des faits qui permet à la personne de pouvoir engager une procédure, aussi tardive soit-elle puisque là, c'est 60 ans. C'est extraordinaire ».



En 1948, un puits à Valenciennes était occupé par des mineurs grévistes.